

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10

Présents : M. TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire, M. CARRÉ Robert, 1^{er} Adjoint, Mme BEREST Audrey, 2^{ème} Adjointe, M. JOSSE Jean-Claude, 3^{ème} Adjoint, Mme GEST Céline, conseillère déléguée, M. DELAUNAY Xavier, conseiller délégué, Mme STRAZZER Françoise, conseillère déléguée, Mme HARDY Annick, Mme CHAUVIERE Thyphaine, M. VALET Maxime.

Absents excusés : M. VAEVIEN Benoît, M. LEGRAND Frédéric.

Absents : Mme GUILLAUME Marie, M. MONMARCHÉ Gilbert, Mme GIRAUDON Claire.

Secrétaire de Séance : M. JOSSE Jean-Claude.

Date de convocation : 11 mars 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2025. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 2. USAGE COPIEUR/IMPRIMANTE**
- 3. QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS

Délibération n°2-2025-1

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à M. JOSSE, qui expose que la commission Animation a examiné les différentes demandes de subvention des associations communales et extérieures. La commission propose d'augmenter de 20 % le montant de la subvention de base aux associations cherrulaises. Par ailleurs, le Club Bonne Entente prenant en charge l'animation de la Fête de la Mer et des Littoraux, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 300 €.

La Maison de la Baie souhaite mettre en place un projet de gestion des bacs à marée sur la baie. Pour financer cette action, une subvention de 1 500 € est sollicitée.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des votants, M. JOSSE ne participant pas au vote, d'accorder les subventions suivantes :

Associations de Cherrueix ou y ayant leur siège :

AFN-ACPG-CATM :	300 €
APE (Association parents d'élèves) :	180 €
AUX DOIGTS DE FEE	180 €
CAP CHERRULAIS	180 €
CLUB BONNE ENTENTE	450 € + 300 € subvention exceptionnelle
DZIEN DOBRY	180 €
ENTRAIDE FAMILLES	180 €
LA BAIE EN FETE	180 €
NOROIT-CLUB	450 €
MAISON DE LA BAIE	1 500 €

Associations et organismes extérieurs :

ADMR	1 300 €
AFM/TELETHON	300 €
BANQUE ALIMENTAIRE	300 €
ALCOOL ASSISTANCE	60 €
DDEN	30 €
SNSM	180 €

Une demande exceptionnelle est formulée par le Noroit-Club pour fêter les 60 ans du club, en lien avec le Challenge Revert et un grand prix de char à voile le week-end des 2 et 3 août 2025. Le budget prévisionnel établi par l'association est basé sur une subvention de 1 000 €.

Madame CHAUVIERE estime qu'il manque des informations pour cette demande, notamment les éléments financiers. Monsieur le Maire estime que le char à voile est un symbole de la commune et qu'il convient de participer à l'anniversaire du club. Il propose une subvention de 500 €.

Un vote à main levée donne les résultats suivants : (M. Josse ne participe pas au vote)

Pas de subvention :	0
500 €	2 voix
1 000 €	7 voix

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à la majorité, accorde une subvention de 1 000 € au Noroit-Club pour les 60 ans du club.

Délibération n°2-2025-2
USAGE COPIEUR/IMPRIMANTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'utilisation du copieur de la mairie par certaines associations pose des problèmes : réalisation de copies couleur au coût élevé et en grande quantité, difficultés d'accès au copieur pour les secrétaires, manque de confidentialité avec l'accueil, problème de sécurité avec l'usage de clés USB... Cette question a été étudiée par la commission Animations/associations, et Monsieur le Maire préconise les solutions suivantes :

- Autoriser uniquement des copies en noir et blanc
- Passer obligatoirement par l'accueil, pas d'accès direct au local copieur
- Pas de clé USB, l'impression de documents externes ne pouvant se faire qu'après réception d'un mail.

Madame GEST précise que la commune elle-même fait réaliser ses affiches et flyers par un imprimeur.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ; décide de limiter l'usage du copieur par les associations selon les conditions suivantes :

- **Passage obligatoire par l'accueil de la mairie**
- **Autoriser uniquement des copies en noir et blanc, pas de flyers**
- **Pas de clé USB, l'impression de documents externes ne pouvant se faire qu'après réception d'un mail.**

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BEREST informe le Conseil Municipal que le département a commencé aujourd'hui les travaux sur le bief au carrefour de la route départementale et des Beaux Bois. Mais il n'est pas prévu de mettre de buses. Monsieur DELAUNAY répond qu'il a appelé Monsieur TÉZÉ, président des Dignes et Marais, qui s'est rendu sur place. Les travaux sont stoppés depuis cet après-midi. Le département n'a pas prévu de relever la tête de pont ou de changer la buse, mais a prévu un enrochement. Ce n'est pas ce qui était demandé. Monsieur le Maire déplore le manque de communication sur ce dossier, qui, en tout état de cause, est géré par le département et les Dignes et Marais.

- Madame STRAZZER signale des cambriolages récents sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude JOSSE



Le Maire,
Jean-Michel TAILLEBOIS



INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

N°ordre	Date	Objet	Titre	Page du PV
2-2025-1	18/03/2025	7.5 subventions	Subventions aux associations	2
2-2025-2	18/03/2025	Accès au matériel	Usage copieur/imprimante	3

